



Service marchés publics

DECISION MUNICIPALE N°2024/ 238

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération n°2020/32 du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire, en application des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, pour la durée du mandat,

Considérant que le Conseil municipal n'a pas mis fin à cette délégation,

Considérant la nécessité de services de traiteurs pour la Commune et le CCAS d'Ermont,

Considérant la mise en concurrence par le lancement d'une procédure adaptée, avec publication sur le profil acheteur achatpublic.com, au BOAMP et au JOUE, décomposée en trois lots :

- Lot 1 : Repas évènementiels ;
- Lot 2 : Cocktails et petits-déjeuners ;
- Lot 3 : Plateaux-repas

Considérant que quatre offres ont été reçues pour le lot 1, quatre offres pour le lot 2 et trois offres pour le lot 3,

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

DECIDE

Article 1^{er} : De contracter avec les sociétés suivantes pour le marché relatif aux services de traiteurs pour la Commune et le CCAS d'Ermont :

Lot 1 - Repas évènementiels (accord-cadre multi-attributaire avec quatre opérateurs économiques) :

Attributaires :

- COKTAILS ET SAVEURS ARA699 : 3 Parc d'activité des 4 chemins, 95540 MERY SUR OISE
- SAS LEVASSEUR RECEPTIONS : Route des abattoirs, 76440 FORGES-LES-EAUX
- BASILIC TRAITEUR : 9 rue Louis Armand, 95130 LE PLESSIS BOUCHARD
- MEET MY MAMA : 10 Rue de Penthièvre, 75008 PARIS

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires et s'exécute par le biais de marchés subséquents, sans montant minimum et avec un maximum annuel de 150.000 € HT. Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée initiale allant jusqu'au 31 décembre 2024, puis est tacitement reconductible trois fois par période d'un an.

Lot 2 – Cocktails et petits-déjeuners :

Attributaire :

BASILIC TRAITEUR : 9 rue Louis Armand, 95130 LE PLESSIS BOUCHARD

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 100.000 € HT. Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée initiale allant jusqu'au 31 décembre 2024, puis est tacitement reconductible trois fois par période d'un an.

Lot 3 – Plateaux-repas :

Attributaire :

AROMES ET METS : 39 Rue de Cormeilles, 95220 HERBLAY

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30.000 € HT. Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée initiale allant jusqu'au 31 décembre 2024, puis est tacitement reconductible trois fois par période d'un an.

Article 2 : De transmettre à Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil la présente décision, publiée sur le site internet de la Commune.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Il est possible de saisir le Tribunal administratif par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Il est également possible de saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite).

Fait à Ermont, le 02/04/2024



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont

Conseiller Départemental du Val d'Oise

Exécutoire en vertu de l'article R. 2131-1 du CGCT

Publié le 03/04/24

Mairie : 100, rue Louis Savoie - 95123 Ermont Cedex – Tél : 09.70.80.93.47

* Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

E-mail : mairie@ville-ermont.fr